



Perspectives à cinq ans pour l'économie belge : ralentissement de la croissance économique, taux de chômage au plus bas et pas de retour à l'équilibre budgétaire sans nouvelles mesures

Les Perspectives économiques publiées par le Bureau fédéral du Plan permettent de baliser un avenir « à politique inchangée » de l'économie belge pour les cinq prochaines années. Les Perspectives 2018-2023 s'inscrivent dans le contexte d'un cycle économique arrivé à maturité en zone euro et d'une croissance économique européenne bridée à moyen terme par le vieillissement de la population.

La croissance économique est stable de 2018 à 2020 mais fléchit ensuite

De 2018 à 2020, la croissance annuelle en volume du PIB belge serait très proche de celle de 2017 (1,6 % contre 1,7 %) ; elle serait portée essentiellement par la progression de la demande intérieure, la contribution des exportations nettes à la croissance devenant même légèrement négative dès 2019. Par la suite, la croissance économique belge ralentirait progressivement, passant de 1,4 % en 2021 à 1,2 % en 2023. Sur l'ensemble de la période 2018-2023, la croissance moyenne serait toutefois en nette progression par rapport à la période 2012-2017 (1,5 % contre 1,1 %).

En 2018 et 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers (respectivement 1,8 % et 2,0 %) devrait être soutenue par les réductions additionnelles d'impôts accordées dans le cadre du « tax shift », la hausse des salaires réels et les créations d'emplois. La progression des dépenses de consommation des particuliers serait plus modeste (respectivement 1,6 % et 1,7 %). En l'absence de nouvelles mesures de baisse des prélèvements obligatoires, la croissance du revenu disponible réel devrait ralentir pour retomber en moyenne à 1,2 % sur la période 2020-2023, malgré une hausse du salaire brut horaire réel en légère accélération. Les dépenses de consommation connaîtraient un profil analogue.

La croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,2 % tant en 2018 qu'en 2019 sous l'impulsion de taux d'utilisation des capacités de production industrielle élevés, de perspectives de débouchés favorables et d'un taux de rentabilité important. Ensuite, cette croissance ralentirait pour atteindre 2,3 % en 2023. La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,5 % cette année, mais celle-ci serait un peu plus dynamique en 2019-2021, soutenue par des conditions de crédit toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat. La croissance des investissements en logements retomberait ensuite, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt à long terme.

Les investissements de tous les sous-secteurs publics, mais en particulier ceux des pouvoirs locaux, devraient afficher une progression réelle très soutenue en 2018, portant la croissance pour l'ensemble des administrations publiques à 10,6 %. Par la suite, malgré des fluctuations annuelles parfois marquées, l'investissement public évoluerait de façon modérée : le net recul des investissements des pouvoirs locaux après les élections serait compensé par d'importants investissements de la Défense et des communautés et régions (en particulier le projet Oosterweel en Flandre). En fin de période, les investissements publics connaîtraient un rebond vu le cycle électoral dans les pouvoirs locaux et les projets en équipement de la Défense.

Malgré la remontée à moyen terme des coûts salariaux, l'inflation devrait rester assez nettement sous la barre des 2 %

Après avoir augmenté de 0,4 % en 2017, le salaire horaire brut avant indexation dans le secteur marchand devrait croître de 0,7 % en 2018, conformément à la hausse maximale convenue dans le cadre du dernier accord interprofessionnel. Étant donné les baisses de charges salariales additionnelles accordées dans le cadre de la seconde phase du « tax shift » et l'indexation, la hausse du coût horaire nominal du travail devrait s'élever à 1,9 % en 2018. Par la suite, la croissance du salaire horaire brut avant indexation devrait s'accroître pour passer de 0,8 % en 2019 à 1,0 % en moyenne sur la période 2020-2023. En conséquence, et compte tenu en particulier de l'augmentation des subventions salariales ciblées sur le travail en équipes dans le secteur de la construction, la progression du coût horaire nominal du travail serait donc, dans un premier temps, encore limitée, mais devrait ensuite monter à 2,7 % en moyenne sur 2021-2023.

L'inflation, mesurée sur base de l'indice national des prix à la consommation, serait cette année (2,0 %) à peine plus faible qu'en 2017 (2,1 %), année également marquée par une forte hausse des prix de l'énergie. Par la suite, l'inflation s'élèverait en moyenne à 1,7 % par an.

Progression toujours importante de l'emploi dans les services ; moindres pertes dans l'industrie manufacturière et embellie dans la construction

Sur l'ensemble de la période 2018-2023, l'emploi intérieur augmenterait de 249 000 personnes, soit une hausse plus importante que celle enregistrée au cours des six dernières années (+188 000 personnes). Toutefois, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands (+225 000 personnes) serait à peine plus élevé que durant la période 2012-2017 (+215 000 personnes). Les plus grandes différences avec les six années écoulées se situent dans les branches d'activité industrielle. Alors que sur la période 2012-2017 près de 41 000 emplois ont été perdus dans l'industrie manufacturière, une perte limitée à 17 000 emplois devrait être enregistrée d'ici à 2023. Dans le secteur de la construction, 24 000 emplois supplémentaires devraient être créés sur la période 2018-2023, surtout au début de celle-ci quand les créations d'emplois sont soutenues par les subventions salariales additionnelles accordées. Dans les services non marchands, l'emploi continuerait à progresser (+15 000 personnes) mais de façon plus limitée qu'au cours des six dernières années.

Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie UE2020, le taux d'emploi grimperait de 68,5 % en 2017 à 70,4 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, pour finalement atteindre 71,9 % en 2023.

Le taux de chômage enregistre un net recul et reviendrait en 2023 à son niveau le plus bas depuis la seconde moitié des années 70

Le repli du nombre de chômeurs devrait être très marqué cette année (-46 000 personnes). La baisse du chômage serait toutefois réduite de moitié sur la période 2019-2020 (-25 000 personnes par an), la croissance de l'emploi s'atténue alors que celle de la population active est robuste. La progression de cette dernière est soutenue par un affaiblissement de la tendance à une participation plus faible dans les classes d'âge inférieures et moyennes, tandis que les mesures sur les fins de carrière dopent la participation dans les classes d'âge supérieures (55-64 ans). Par la suite, la baisse du chômage reste quasiment inchangée (-24 000 personnes par an) car la croissance de l'emploi continue à faiblir mais celle de la population active également, les changements démographiques présentant une contribution toujours plus négative et l'impact des mesures sur les fins de carrière s'essouffant. Ainsi, le taux de chômage passerait de 10,4 % en 2017 à 9,5 % en 2018 pour finalement atteindre 7,2 % en 2023, soit le niveau le plus bas atteint depuis la seconde moitié des années 70.

Des évolutions pour le marché du travail qui présentent certains risques

Le scénario pour le marché du travail présenté ici est confronté à des risques d'autant plus importants que son évolution au cours des dernières années a été rapide. Les pénuries de main-d'œuvre dans certains segments (régions, métiers, qualifications) du marché du travail pourraient s'accroître et la hausse – remarquable ces dernières années – des taux d'activité et d'emploi dans la classe d'âge 55-64 ans pourrait être ralentie par une accélération des sorties d'activité vers l'invalidité. Par ailleurs, l'accent mis sur les fins de carrière, alors que se manifeste une faiblesse des taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et en particulier parmi les peu qualifiés, a accéléré le vieillissement de l'emploi.

Stabilité du déficit public en 2018 après une nette amélioration en 2017, mais détérioration à politique inchangée dès 2019

Le déficit des administrations publiques considérées dans leur ensemble se monte à 1,0 % du PIB en 2018, stable par rapport à 2017 et en nette amélioration par rapport à 2016. En 2019, le déficit s'accroît à 1,4 % du PIB à politique inchangée, puis oscille autour de 1,7 % du PIB les années suivantes. La poursuite du mouvement de résorption du déficit en vue de satisfaire aux exigences du pacte de stabilité et de croissance européen nécessiterait donc des mesures budgétaires additionnelles.

Le déficit se situe principalement au niveau de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) et sa détérioration s'explique essentiellement par la disparition de facteurs ponctuels qui édulcorent les chiffres budgétaires en 2018 (comme, par exemple, la hausse exceptionnelle des versements anticipés des sociétés suite au relèvement des majorations) et par le sous-financement des mesures liées au « tax shift », une dynamique des dépenses de pension et de soins de santé qui reste importante malgré toutes les mesures prises et l'épuisement progressif de la baisse des charges d'intérêts. À noter qu'un déficit de l'ordre de 0,15 % du PIB persiste aussi dans les communautés et régions.

La dette publique exprimée en % du PIB est en baisse depuis 2015. Grâce au net recul du déficit public et à la vente par l'État fédéral d'une partie de sa participation dans BNP Paribas, la baisse a été particulièrement marquée en 2017, le taux passant de 105,9 en 2016 à 103,4 %. Par la suite, la diminution se poursuivrait mais à un rythme ralenti, de sorte que le taux d'endettement ne passerait sous la barre des 100 % du PIB qu'en 2021.

Comment interpréter les chiffres publiés dans les Perspectives économiques ?

L'une des missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge. Le BFP publie en juin des perspectives économiques pour les cinq prochaines années. Ces perspectives pour la Belgique s'inscrivent dans un cadre international basé, pour les deux premières années, sur les prévisions de printemps de la Commission européenne et de Consensus Economics et, pour les années suivantes, sur le scénario mondial développé par le FMI. Par ailleurs, ces perspectives sont réalisées "à politique inchangée", c'est-à-dire ne prenant en compte que les mesures formellement décidées et pour lesquelles les modalités d'application sont connues avec suffisamment de détail. Elles mettent ainsi en évidence les tendances en cours et l'ampleur des ajustements nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de politique économique dans différents domaines.

Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles)

	2017	2018	2019	2020-2023
Croissance du PIB (en pourcent)	1,7	1,6	1,6	1,4
Taux d'inflation (INPC)	2,1	2,0	1,7	1,7
Emploi (variations annuelles en milliers)	65,3	59,8	46,6	35,6
Taux de chômage, définition BFP	10,4	9,5	9,0	7,2*
Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB)	-1,0	-1,0	-1,4	-1,8*
Dette publique brute (en pourcent du PIB)	103,4	102,1	101,0	98,0*

* fin de période

La publication "Perspectives économiques 2018-2023" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:
 Delphine Bassilière, 02/ 507.74.58, db@plan.be
 Filip Vanhorebeek, 02/ 507.74.12, fvh@plan.be